

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Juillet

Incohérence et Désarroi

Le pays finit par n'y plus rien comprendre. Nous avons eu pendant plusieurs années l'exposition des incohérents; quelle que fût son étrangeté, sa bizarrerie, ce n'était rien à côté de ce qui se passe dans notre monde politique.

On est parti du bal, désormais légendaire, des Quat'z'Arts; voilà qu'on aboutit à la question des congrégations religieuses non autorisées.

Naguère cela manquait de robes; tout à l'heure nous en aurons trop.

Où allons-nous? Où n'allons-nous pas?

Jamais pièce à tiroirs des Variétés, du Palais-Royal ou des Bouffes-Parisiens ne fut plus abracadabrante, plus incompréhensible. C'est à croire que tout le monde, par ce temps de chaleur caniculaire, a perdu l'esprit, tant on bat la breloque, qu'on nous passe l'expression.

L'affaire des fameux papiers Millevoey, succédant au Panama et à tout le reste, semblait déjà jolie; ce n'était qu'un lever de rideau d'une irréprochable clarté à côté de la pièce principale.

Où sommes-nous? Dans l'ordre? Dans le désordre? Que veut-on? Que ne veut-on pas? Rester au pouvoir? C'est probable. S'en aller? C'est douteux. Fatiguer tout le monde? C'est certain.

Tout cela est fou, insensé, mais c'est ainsi et la France regarde ahurie, fatiguée et lasse.

Un moment, on croit que le ministère va se montrer ferme, énergique et fort, après avoir été mou, désemparé et flasque.

On se prend à crier: « Bravo! à la bonne heure! enfin! » M. le Président du conseil vient d'entonner un grand air de bravoure. M. le garde des sceaux proteste contre la dictature anarchique et révolutionnaire.

On regarde, on ouvre les oreilles, on attend. Et tout d'un coup, voilà que tout change encore!

Hier, on fermait la Bourse du travail; aujourd'hui, l'on parle de la rouvrir. Hier on refusait la démission de M. Lozé; aujourd'hui on la provoque.

Toutes les décisions de la veille sont revenues des irrésolutions, des indécisions, des hésitations, des tâtonnements.

M. le président du conseil court à « Mes Délices »; M. le Président de la République revient à l'Elysée. On se réunit le matin, le soir, à midi; mais plus on se réunit, moins on sait ce que l'on veut faire; l'imbroglie s'augmente; M. Peytral sort; il rentre; il s'en va; il revient... Tout est à la mer!... Sauvé, mon Dieu!

Et le budget? Ah! c'est vrai, il y a un budget. Et la réforme des boissons? Ah! c'est vrai, il y a une réforme des boissons.

Et le pays? Ah! c'est vrai il y a un pays. Et la Chambre? et le Gouvernement? Y en a-t-il une? Y en a-t-il un? N'y en a-t-il plus?

Ce qui est clair, ce qui est évident, c'est que les choses ne peuvent durer ainsi et que cela doit finir à une courte échéance.

Tous ceux qui aiment la République, tous ceux qui voient en elle la garantie et la sauvegarde de l'avenir de la France, demandent, réclament, exigent qu'elle soit autrement gouvernée, dirigée, conduite.

On a beau ne plus rien comprendre à ce qui se passe, il est une chose que l'on discerne clairement, c'est qu'il n'y a rien de bon à attendre d'une course aussi folle, et qu'en s'y prenant ainsi l'on risque de faire recommencer à la nation ce perpétuel voyage de l'anarchie au despotisme et du despotisme à l'anarchie.

Il fut la honte d'hier, si l'on ne met un terme à tout cela, il reste le danger de demain.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 10 juillet 1893

Demande d'amnistie

M. Pourquery de Boisserin dépose une proposition de loi portant amnistie pour toutes les

personnes n'ayant pas encouru de condamnations antérieures, et poursuivies à l'occasion des troubles du quartier Latin.

L'urgence et la discussion immédiate sont ordonnées.

Il rappelle au président du conseil qu'il a reconnu que les brigades centrales avaient commis des brutalités sans nom, pour punir des jeunes gens dignes d'intérêt, quoi qu'ils se soient montrés imprudents. A la veille du 14 juillet, il est bon d'accorder cette amnistie.

M. Dupuy, président du conseil, répond que le gouvernement ne refuse pas cette amnistie aux ouvriers, qui n'ont pas une connaissance complète de la loi. Il ne peut l'accorder à des jeunes gens qui sont sur les bancs de l'école pour l'apprendre. Des grâces peuvent être accordées, mais l'amnistie n'est pas faite pour des troubles qui ont ému le pays. (Très bien.)

M. Pourquery de Boisserin insiste pour le passage à la discussion, qui est repoussé par 279 voix contre 149.

Discussion du Budget

M. le président rappelle que la Chambre s'est arrêtée à l'article 3 de la loi des finances.

M. Dubost combat l'amendement de M. Jaurès, tendant à la suppression du principal de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie.

Ce serait pour le budget une perte de 121 millions. Rien, d'ailleurs, ne justifie le privilège dont on voudrait faire jouir le revenu de la terre, et qui profiterait surtout à la grande propriété.

M. Jaurès insiste.

M. Boutin, commissaire du gouvernement, combat longuement l'amendement.

M. de Ramel demande le dégrèvement de l'impôt foncier jusqu'à concurrence du bénéfice produit par la conversion du 4 1/2 0/0. Il serait juste de faire profiter le cultivateur de cette conversion. L'orateur dépose un amendement en ce sens.

Cet amendement, combattu par M. Peytral, ministre des finances, est repoussé par 358 voix contre 137.

M. Philippon développe un amendement tendant à limiter le dégrèvement de l'impôt foncier aux petites exploitations rurales, qui succombent sous le poids des charges qu'elles ont à supporter. L'impôt foncier est non seulement lourd, mais mal établi. Les petites propriétés étant dégrévées dans la proportion de 50 0/0, les propriétés d'une contenance supérieure à cent hectares seraient augmentées à raison de 64 centimes par hectare.

Ce serait un léger sacrifice pour les grands propriétaires.

M. Burdeau, président de la commission du Budget, combat l'amendement. Ce qu'il faudrait faire, ce serait réformer le cadastre pour qu'il fournisse une base sérieuse à l'impôt foncier. (Très bien!)

M. Philippon insiste en faveur de son amendement qui dégrèverait 88 0/0 des propriétaires de 50 0/0 de leurs impôts fonciers.

M. Peytral déclare que le gouvernement et la commission repoussent l'amendement.

L'article 3 est réservé. Les articles 4 et 5 sont adoptés.

M. Turrel demande la disjonction de l'article 6 relatif à la répartition du contingent de la contribution personnelle et mobilière, pour lequel la commission entame trois réformes qui portent sur l'impôt des portes et fenêtres, la cote personnelle et mobilière, et le répartition entre certains départements et communes. Une pareille réforme ne peut être improvisée. (Très bien!)

M. Jaurès combat la disjonction qu'on demande et qui ferait le plus mauvais effet sur l'opinion publique. La Chambre est en possession d'un travail sur la propriété bâtie. Elle peut entreprendre la réforme qui est attendue depuis longtemps.

La motion de M. Turrel, tendant à la disjonction des trois réformes, est repoussée par 311 voix contre 240.

Sur l'article 6, M. Emile Rey, député du Lot, développe un amendement tendant à remplacer cet article par le suivant: « Le contingent de chaque département pour la contribution personnelle et mobilière est fixé en principal et centimes additionnels généraux pour 1894 proportionnellement à l'ensemble des valeurs locatives imposables du département. »

Il faudrait, dit l'orateur, faire la péréquation entre les contingents départementaux pour mettre fin à toute une série d'injustices.

Les sept taux proposés par la commission chargent les populations rurales plus que les villes. Il est impossible d'admettre que ce soit là une réforme juste. Il faut aller jusqu'à la proportionnalité, sans laquelle il n'y a qu'injustice et arbitraire. (Applaudissements.)

M. Cornudet, rapporteur, répond aux critiques de M. Rey. Le redevable de l'impôt mobilier est le locataire. On doit donc considérer celui-ci, suivant les charges qui pèsent sur lui et qui sont différentes suivant qu'il habite la campagne ou la ville.

La commission applique des taux différents, mais la péréquation est faite seulement entre

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 7

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE PREMIER

III

L'ENFANT QUI FUT

Avant que Gertrude eût pu faire un mouvement pour obéir, il détachait la médaille d'or bénie par Notre Saint-Père, que l'enfant portait au cou, suspendue à une mince chaînette d'or.

Il les réunit au bracelet dans la paume de sa main droite, voulant lâcher, sans doute, d'apprécier le poids de ces bijoux. Il se mit à grommeler quelques paroles entre ses dents, puis, prenant une résolution soudaine:

— Est-ce que les parents sont du pays?

Ses parents! Gertrude n'en avait plus. Sa mère était morte. Son père... Elle sentait, pour la première fois, le poids du crime qui s'apesantissait sur sa tête.

— Je n'ai plus de parents, répondit-elle.

— Tu n'en a plus du tout.

— Non.

L'homme se mit à rire de nouveau. Cette réponse

se s'accordait évidemment à merveille avec une pensée qui lui était venue. Il rit silencieusement, et en la regardant toujours de son oeil mauvais. Enfin, sans ajouter une parole, il se mit à tâter l'étoffe de la robe que portait Gertrude, puis il examina bien si personne ne le voyait. Il devait être environ cinq heures du matin, le soleil était encore très bas à l'horizon. La route était sans voyageurs, sans travailleurs était la plaine. L'individu après s'être un peu éloigné de l'enfant pour prendre ses précautions, revint à elle brusquement, la saisit entre ses bras et courut vers la route.

Une petite voiture, espèce de cabriolet à deux roues, était cachée dans un bouquet de bois. L'individu déposa Gertrude sur la banquette, puis prenant par derrière, dans un coffre une sorte de grosse pièce de toile, il en couvrit la robe de Gertrude, et ramena le tablier de la voiture.

— Allons! en route? Finaude, cria-t-il en allongeant un de ses rudes coups de fouet à son cheval.

Personne ne pouvait apercevoir Gertrude. Le tablier cachait entièrement l'enfant. Elle restait immobile, les dents serrées n'osant pas prononcer une parole. Elle songeait non à l'endroit où la menait cet homme, mais à sa mère, sa mère chérie, qui était morte.

Lui de même demeurait silencieux. A peine de temps en temps relevait-il la couverture de toile pour regarder la prisonnière. Alors il voyait deux grands yeux noirs fixés dans le vide avec une expression navrée.

— Elle s'y fera! elle s'y fera! grommela-t-il.

Il croyait qu'elle avait peur, quand elle ne songeait même pas à lui. Le cheval allait vite. C'était une de ces bonnes bêtes qui ont plus de vigueur que d'allures. Son maître la soignait tout particulièrement d'ailleurs. Un peu au-delà de Mussidan, il tira du coffre du pain rassis, un morceau de fromage et une bouteille de vin. Mais il ne commença son repas qu'après avoir défilé Finaude et lui avoir passé un sac d'avoine autour du cou. Quant à Gertrude, quand il lui demanda:

— As-tu faim? en lui tendant les débris du pain et du fromage.

Elle répondit:

— Non.

— L'homme ne se le fit pas répéter deux fois. La voiture courait sur une route empierrée, et l'enfant était horriblement fatiguée par les cahots et les soubresauts qu'elle faisait constamment.

Un instant, étouffée par le tablier qui dépassait sa tête, elle voulut se mettre debout, mais dès que son tyran la vit ainsi, il la recoucha brusquement sur la banquette en grondant:

— Si tu bouges encore!...

Il ne fallait pas qu'elle pût être aperçue, car le cabriolet croisait à chaque instant des voitures, charrettes ou coupés de maître. La journée s'écoula ainsi, l'individu ne s'arrêtant que pour laisser reposer Finaude, et alors en plein bois à distance d'un village.

Il faisait nuit noire quand le cabriolet entra dans le dernier chef-lieu du canton de la Dordogne, avant d'arriver à l'étroite langue de terre par laquelle ce département touche à la Charente-Inférieure. Comme s'il connaissait très bien la route le

cheval traversa la longue rue du village, puis parvenu aux dernières maisons, tourna brusquement sur la droite et s'arrêta devant une porte cochère campagnarde:

— Holà, père Jacquet! cria le paysan.

On tardait à répondre, et le maître de Finaude allait sans doute prononcer une de ces phrases grossières qui lui étaient accoutumées, quand une voix dit à l'intérieur:

— Ouvrez donc, la Jacquette, tu vois bien que c'est ce bon monsieur Mascaret qui est à la porte.

Ce bon Monsieur Mascaret, (puisque nous connaissons désormais le nom du ravisseur de Gertrude) grommela quelques paroles sans suite, qui ne cessèrent que lorsque la porte s'entrebâilla pour le laisser entrer. C'était une sorte de vaste ferme un grand corps de bâtiment, lequel était la maison, communiquait à des hangars et à des écuries. Dans un coin, des charrettes pleines de seigle et de blé barbu qu'on n'avait pas eu le temps d'engranger.

Cependant le fermier, le père Jacquet s'était avancé près du cabriolet et tendait la main à monsieur Mascaret pour l'aider à descendre. On devinait aussitôt une sorte d'obséquiosité craintive, assez rare chez les paysans.

— Tiens! vous n'êtes pas seul, dit le père Jacquet, en apercevant sous le tablier de la voiture la figure pâle et tirée de la petite Gertrude.

— Touchez pas, gronda Mascaret. Elle est malade. C'est une parente à moi que je conduis au bord de la mer pour la remettre. Laissez-moi faire.

les départements et non entre les communes.

Pour faire la péréquation entre les communes, il aurait fallu appliquer le système de la quotité; mais ce serait là une œuvre de réaction en amenant à cette conséquence que le pauvre paierait plus et le riche moins.

M. Peytral. — La commission et le gouvernement repoussent l'amendement.

L'amendement Rey est adopté par 332 voix contre 186.

Séance du 11 juillet 1893

On reprend le budget de 1894.

L'article 8 est adopté en y ajoutant un amendement de M. Turrel demandant qu'un tableau des cotes mobilières soit mis dans les mairies à la disposition des contribuables.

Les articles 9 et 12 sont adoptés.

Sur l'article 13, M. Boucher propose de disjoindre les articles de contribution personnelle mobilière votés hier et d'en faire un projet spécial.

M. Peytral dit que devant les nouvelles charges imposées par le vote de l'amendement de M. Emile Rey, le gouvernement ne s'oppose pas à cette disjonction.

M. Rey. — Je ne comprends pas qu'on demande de nouveau la disjonction.

La Chambre a voté l'année dernière que l'impôt des portes et fenêtres serait supprimé et remplacé par une taxe calculée sur le revenu net de la propriété bâtie.

Vous avez voté en vingt-quatre heures la réforme de la contribution personnelle et mobilière; il ne faudra pas plus longtemps, quoi qu'en ait dit M. le ministre, pour voter celle des portes et fenêtres. (Très bien ! très bien !)

La Chambre vote la disjonction et ensuite l'ensemble des articles qui formeront le projet spécial.

Sont votés la disjonction des portes et fenêtres et celle des centimes départementaux.

SÉNAT

Séance du 10 juillet 1893

Le traitement des instituteurs

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à modifier le texte de la loi de 1889, relative au classement et au traitement des instituteurs.

Sur la demande de la commission et du gouvernement, l'urgence est prononcée, malgré l'opposition de M. Buffet.

M. Cambes, rapporteur, explique le but et la portée du projet, qui ne touche à aucun des principes essentiels de la loi de 1889. Il ne s'agit que de certaines modifications de détail, d'ordre purement pratique. La loi efface la disposition spéciale qui maintient hors du droit commun les villes de plus de 100 habitants et double la part contributive de l'Etat en ce qui concerne le traitement des instituteurs dans les grandes villes. C'est une mesure de justice et d'équité.

Une autre modification a trait au classement des instituteurs, afin de faciliter l'avancement qui est presque nul en ce moment.

Au point de vue des traitements, la commission a maintenu les chiffres de 1889, sauf en ce qui touche les stagiaires, dont le traitement est porté de 800 à 900 fr.

La commission ne propose pas au Sénat d'inscrire au budget prochain la totalité de la dépense, mais de la répartir en quatre annuités de chacune trois millions et demi.

Le projet, si modeste qu'il paraisse, intéresse l'avenir de l'enseignement primaire, car il doit mettre fin à la lassitude et au découragement des instituteurs, en leur donnant la certitude de l'avenir et en leur assurant l'indépendance.

M. Lefèvre reproche à la commission d'avoir laissé de côté à peu près tous les amendements votés par la Chambre et d'avoir maintenu la différence entre le traitement des instituteurs et celui des institutrices. On doit récompenser des services égaux par des traitements égaux.

M. Séblin craint que la loi ne donne pas satisfaction aux instituteurs. Ce qu'il faudrait, c'est rendre au corps enseignant les postes élevés qui lui font défaut et le moyen le meilleur pour y parvenir, c'est le rétablissement de l'éventuel mis par moitié à la charge de l'Etat et à celle des communes.

La suppression de l'éventuel a eu pour inconvénient de désintéresser l'instituteur de ce que sa classe soit fréquentée.

M. Poincaré, ministre de l'instruction publique, objecte que la peine des instituteurs n'est pas toujours proportionnée au nombre de leurs élèves, non plus que leur mérite et leur savoir.

Les directeurs ont d'ailleurs une indemnité proportionnée au nombre des élèves. En outre, l'instituteur a une porte ouverte devant lui puisqu'il peut être admis dans l'enseignement primaire supérieur.

Parlant de la loi elle-même, le ministre exprime le souhait que le Sénat s'associe au gouvernement pour réaliser une œuvre de justice et d'humanité.

Par 216 voix contre 34, le Sénat décide de passer à la discussion des articles.

A propos de l'article 2, un nouvel échange d'observations a lieu entre M. Séblin qui développe un amendement tendant au rétablissement de l'éventuel (cinquante centimes par élève et par mois), et M. Poincaré, qui repousse l'amendement pour les motifs déjà exposés.

Les articles sont successivement votés, puis l'ensemble de la loi est adopté.

INFORMATIONS

Préfecture de police

M. Lépine, préfet de Seine-et-Oise, est nommé préfet de police en remplacement de M. Lozé appelé, sur sa demande, à d'autres fonctions.

Un discours de M. Cavaignac

La Chartre-sur-le-Loir, 9 juillet.

Dans le banquet qui lui a été offert par ses électeurs, M. Cavaignac a prononcé un grand discours dans lequel il a examiné la situation.

Il a constaté d'abord que depuis quinze ans toutes les luttes électorales ont été dominées par la question primordiale de la forme du gouvernement. Maintenant que cette question est tranchée sans retour, il est temps de poser devant le suffrage universel d'autres questions.

Il est partisan de la politique d'apaisement, sans sacrifice d'aucune des parties du programme républicain qui ont été réalisées depuis vingt ans.

Il parle ensuite de la nécessité de réformer les mœurs politiques et termine ainsi son discours :

« Dans cette longue lutte de vingt années que nous avons soutenue pour fonder les institutions

Elle prononça ces deux mots d'une voix brisée.

— Bon ! bon ! Qui dort dine. Couche-toi. Bonsoir.

Il ferma la porte et mit la clef dans sa poche. Un instant après monsieur Mascaret coupait avec les hôtes dans la salle basse.

... Depuis le matin, c'était le premier moment de liberté qu'avait l'enfant. Elle était épuisée de fatigue. Son petit corps pliait sous ces rudes coups du malheur. Elle se déshabilla lentement. Le lit était propre, les draps bien blancs. Elle se faisait presque une joie d'être seule, « de causer avec sa mère » elle voulait se confier en celui de qui l'on tient toute force et toute résignation. Oh ! comme sa prière monta ardente et suppliante vers le ciel. Comme elle implora Dieu pour qu'il la rendit confiante en Lui, quelles que fussent les épreuves qui l'attendaient encore.

— ... Et vous êtes content de vos affaires, mon bon Monsieur Mascaret ? demanda le fermier, son hôte.

— Les affaires vont toujours mal ! riposta celui-ci d'un ton rude. L'argent ne rentre pas. C'est ruineux.

Personne ne répondit à cette phrase. Un silence pénible régna autour de la table, et l'on n'entendit plus que le bruit des fourchettes et des verres contre le bois. Pourtant, ils étaient bien gai, d'ordinaire, les repas de la ferme. Le père Jacquet avait une belle famille, quatre garçons et deux filles. Tout ce monde là était grand et fort, bien portant. Mais la vue de ce bon monsieur Mascaret produisait le même effet à chaque voyage qu'il faisait.

républicaines, la démocratie française et ceux qui la représentaient n'ont cessé d'être unis par les liens d'une confiance mutuelle.

» Pour qu'il continue à en être ainsi, que faut-il donc ? Il faut, et c'est là la part du suffrage universel, qu'il ne donne et ne maintienne sa confiance qu'à ceux qui en sont dignes; il faut, et c'est là la part des hommes politiques, que nous corrigions de ce côté là encore ce qu'il y a eu de vicieux dans le fonctionnement du régime parlementaire.

» Le régime parlementaire suppose des gouvernements qui exercent la réalité du pouvoir, qui aient une politique, qui ne craignent pas de la défendre et de succomber, au besoin, avec elle.

» Mais si le gouvernement semble prêt à tous les sacrifices pour sauver une existence, malgré tout éphémère; s'il s'asservit volontairement aux influences occultes des meneurs parlementaires, plus pressés à rechercher la réalité et les facteurs du pouvoir qu'à en assumer les responsabilités; si le gouvernement subordonne la moindre de ces décisions au bon vouloir de ceux qu'il considère lui-même comme ses adversaires les plus redoutables; s'il ne sait refuser aucune faveur à ceux qui savent le mieux se faire craindre, ce jour-là le ministre le plus habile est celui qui sait le mieux jouer avec tous les genres de corruption.

» La politique apparaît au dehors comme un jeu d'intrigues personnelles. Ce jour-là la porte est ouverte par où passent toutes les compromissions et toutes les défaillances.

» La République, qui a triomphé depuis vingt ans de tous les périls, triomphera encore de celui-là. Elle restera fidèle aux traditions de cette longue histoire de cent années, dont la date que nous célébrons aujourd'hui a été l'origine.

» Lorsque, quarante années après les débuts de la Révolution, le parti républicain a repris conscience de lui-même, lorsqu'il a commencé la longue lutte qui l'a conduit à confondre ses destinées avec celles de la France, lorsqu'il s'est dressé en face du régime censitaire, il a présenté à la démocratie française un idéal de justice sociale dont il doit, sous peine de faillir à sa mission, poursuivre sans trêve la réalisation.

» Cette mission, il n'y a point failli; il a donné plus qu'aucun autre, depuis un siècle, l'exemple du sacrifice aux convictions sincères et au désintéressement. Il a donné à la démocratie le suffrage universel et les lois populaires de la troisième République.

» Cet idéal de justice sociale qui est sa raison d'être, il ne le sacrifiera point à de prétendues nécessités de gouvernement. Il ne sacrifiera point, sous prétexte de sauver une existence que rien ne menace plus désormais, ce qui est le principe même de son existence.

» C'est dans ces sentiments de confiance inébranlable dans l'avenir, que je lève mon verre à la République ».

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le jour de la Fête Nationale, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas samedi prochain.

Vote de nos députés

Sur la proposition d'amnistie présentée lundi à

Le ravisseur de Gertrude était un de ces féroces tyrans de campagne, qui sucent le paysan, séduit par l'amour de la terre. Il habitait un village riche de la Charente-Inférieure. Situé au bord de la mer, Loignac est à proximité de la Gironde et de la Dordogne. Monsieur Mascaret avait tendu là une immense toile d'araignée dans laquelle s'étaient prises déjà et se prendraient encore des mouches de toutes les tailles. Nul ne savait la fortune gagnée petit à petit par ce Gobsok campagnard. La tyrannie des Mascaret remontait haut; celui-ci était déjà la troisième génération. On frémit quand on pense à ce que l'on a, ainsi pratiquée sur une large échelle, peut amener de ruines. Il avait succédé à son père, lequel avait succédé au grand-père. C'était une dynastie. Ce bon Monsieur Mascaret prêtait au taux légal, seulement on lui signait une reconnaissance plus forte d'un quart que la somme qu'on avait reçue. Cela fait trente pour cent. Il est vrai que l'usurier accordait tous les renouvellements possibles à condition qu'on lui servit les intérêts. A terme, il saisissait sans pitié et faisait vendre.

Et, chose étrange, pendant ce grand laps de temps, jamais rien n'était venu me gêner ce trafic odieux. Pas un instant, ceux qu'il exploitait ainsi n'avaient été éclairés par l'exemple de ceux qui avaient ruinés le père et l'aïeul.

C'est que, depuis 92, le paysan, sevré si longtemps de propriété, s'est pris d'un amour farouche pour ce sol qu'il avait arrosé si longtemps de sa sueur inutile et que lui donnait la liberté conquise. Demandez à tous les administrateurs, on a essayé de guérir le paysan, honnête, laborieux généralement, de se jeter dans la misère. Rien n'y fait.

la Chambre, les votes de nos députés se répartissent ainsi :

MM. Talou, Rey et Lachize ont voté contre. M. Vival a voté pour.

Au 7^{me} de ligne

M. de Chaunac de Lanzac, lieutenant au 7^e de ligne est nommé capitaine au même régiment.

— M. Neyrac, sergent-major au 7^e de ligne, est nommé adjudant, en remplacement de M. Dumas admis à la retraite.

Brevet simple

Aux examens du brevet simple, qui ont commencé lundi, 53 aspirants se sont présentés, 23 ont été définitivement reçus.

Ce sont MM. :

- Barthe, de Castelnau.
- Bec, de Cahors (Vieux-Palais).
- Bennet, de Figeac.
- Bergues, de Puy-l'Evêque.
- Bercegol, id.
- Bonnet, de Montcuq.
- Clamagiran, de Souceyeyrac.
- Combarieu, de Castelnau.
- Dalet, de Puy-l'Evêque.
- Delbos, de Martel.
- Delfau, de Montcuq.
- Desplats, id.
- Donadien, de Cahors (Vieux-Palais).
- Fabre Arsène, d'Orléans.
- Fabre Armand, de St-Céré.
- Lacam, de Luzech.
- Lémozy, de Cahors, (rue du Lycée.)
- Lugol, de Montcuq.
- Maury, de Luzech.
- Ramond, de Cahors, (Vieux-Palais.)
- Rouquié, de Montcuq.
- Ruscassié, de St-Céré.
- Sourdoire, de Montcuq.

Union des femmes de France

La quête de la Conférence ayant produit 178 francs, le Comité a décidé de donner cent francs aux pauvres, et de garder les 78 francs restants pour venir en aide aux Comités des Villes, ou des régions éprouvées par des désastres ou des épidémies.

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture, vidant, vendredi dernier, plusieurs délibérés, a rendu les arrêtés suivants :

- 1^e Affaire Jarguel, contre l'Etat. L'Etat est condamné à payer à Jarguel 3,729 fr. 20 c. et aux dépens.
- 2^e Affaire Mabru contre la succession Pastrie, entrepreneur. Pastrie est condamné à payer à Mabru 840 fr. avec les intérêts et aux dépens.
- 3^e Affaire Cassotte et Vrin contre l'Etat (règlement des travaux). L'Etat est condamné à payer aux réclamants, en sus des décompte, 190.895 fr. 52 c., les intérêts, les intérêts des intérêts, et trois quarts des frais s'élevant à 29.289 fr.
- 4^e Affaire Soubigou contre l'Etat (règlement des travaux). L'Etat est condamné à payer au réclamant, en sus du décompte, 109.348 fr. 63 c., les intérêts, les intérêts des intérêts et trois quarts de dépens.

La classe 1889

A l'interpellation de M. Leydet, qui propose le renvoi par anticipation des hommes de la classe 1889, afin de leur permettre de prendre part aux élections générales, le gouvernement répondra qu'il n'existe pas de précédent en ce sens. Il est

Il achète un lopin de terre après un autre lopin de terre. Pour payer il emprunte : de ce jour il est perdu.

C'était là l'histoire de la famille Jacquet. On devait trois mille francs à M. Mascaret, aussi ces gens travailleurs, courageux tremblaient devant lui. Il leur avait imposé de lui offrir l'hospitalité à chacun des voyages qu'il faisait dans les départements voisins pour ses recouvrements. Moyennant quoi il leur accordait du temps. Et puis il fallait le flatter dans ses manies, souvent cruelles. Ce loup-cervier avait la prétention d'avoir un cœur d'or.

— Les affaires vont toujours mal ! reprit-il. Il avait l'habitude de prononcer cette sentence. Je ne dis pas ça pour vous, père Jacquet, qui vous donnez du mal. Vous savez, je suis bon moi. Ceux qui travaillent, je les laisse tranquilles.

— A propos, nous avons un petit compte à terminer.

— Vous me devez encore cent francs du dernier trimestre des intérêts.

Le dîner venait de s'achever. Monsieur Mascaret se leva.

— Je vais à côté, chez le vieux Jérôme. Nous finirons ça avant que je me couche.

— Est-ce que vous ne pourriez pas attendre encore quelques jours ? demanda Jacquet d'une voix tremblante.

— Attendez les intérêts ! (O énormité.)

(A suivre).

nécessaire, d'ailleurs que ces hommes soient encore sous les drapeaux au moment de l'appel des 28 jours, autrement les grandes manœuvres ne pourraient avoir lieu cette année et l'instruction perdrait. Le gouvernement ajoutera qu'en général il n'est pas possible de subordonner notre organisation militaire aux périodes électorales.

Le renvoi de la classe

De l'Echo de Paris : L'état-major de l'armée prévoit le 22 septembre comme date du renvoi des hommes de la classe libérable dans l'infanterie, le génie et les troupes d'administration.

Exception est certain pour les militaires des troupes à pied appartenant aux 2^e et 3^e corps, ils rentreront seulement dans leurs foyers le 27 septembre après la clôture des grandes manœuvres d'armée.

La cavalerie et l'artillerie, ramenant leurs chevaux par étapes libéreront leurs congédiés le 1^{er} octobre et à mesure de la rentrée en garnison ; les régiments montés, que les manœuvres auront éloignés de leurs corps d'armée se trouveront dans l'obligation de ne faire partir la classe qu'à la fin de la première semaine d'octobre.

Avis aux Réservistes non gradés

Les municipalités vont être informées, par les soins du service de recrutement, que les réservistes non gradés, appelés le 5 septembre, seront autorisés à amener au corps un ou deux chevaux susceptibles de faire un bon service de trait.

Ces réservistes seront chargés de la conduite des fourgons et recevront une allocation de 5 fr. par cheval et par jour à titre de frais de location. Leurs chevaux seront nourris aux frais de l'Etat.

Les intéressés doivent adresser leurs offres dès à présent aux brigades de gendarmerie.

Les réservistes convoqués en automne

Les nouvelles dispositions réglant les appels d'automne des réservistes viennent d'être réglées comme suit :

Sont convoqués, du 5 septembre au 2 octobre prochains : les réservistes de l'infanterie des classes 1883 et 1887, de l'artillerie de forteresse des mêmes classes, les sapeurs-mineurs du génie et les sapeurs du régiment des chemins de fer, les sous-officiers de cavalerie estafettes d'état-major, les réservistes de l'infanterie et de l'artillerie de marine.

Sont convoqués, du 9 octobre au 5 novembre : les réservistes de l'artillerie de corps et des pontonniers, les sapeurs conducteurs du génie et du régiment des chemins de fer, les réservistes de la cavalerie de corps et des régiments de réserve.

Du 11 septembre au 8 octobre : les réservistes des classes 1883-1887 affectés au 5^e et 8^e bataillons d'artillerie de forteresse.

La convocation des réservistes des équipages de la flotte classes 1884-1887 est maintenue du 10 juillet au 6 août.

Les prescriptions concernant les demandes de boursis ne sont pas modifiées.

Société républicaine d'appui mutuel du Lot

Le banquet annuel de la Société républicaine d'appui mutuel du Lot, suivi d'un concert a lieu le soir, 13 juillet, à 7 heures, au restaurant Bonvalet, boulevard du Temple, 29 et 31, sous la présidence d'honneur de MM. les sénateurs Chéral, de Verninac, Pauliac et de MM. les députés Lachizé, Rey, Talou, Vival.

Postes et Télégraphes

Le 14 juillet, jour de la fête nationale, rien ne sera changé à la marche des courriers ; les dépêches seront expédiées et reçues comme les autres jours.

A partir de midi, les guichets seront fermés au public dans tous les bureaux exclusivement chargés du service postal ; les guichets postaux seront seuls fermés dans les bureaux mixtes.

Aucune distribution rurale ne sera faite. Le service des facteurs locaux et de ville ne devra pas dépasser midi.

En ce qui concerne le service télégraphique, il sera assuré dans les mêmes conditions que les dimanches et jours fériés.

Fête du 14 Juillet

Conformément aux prescriptions de la note ministérielle du 3 septembre 1891, MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale sont invités d'assister à la revue des troupes de la garnison, qui sera passée le vendredi 14 juillet, par M. le colonel commandant d'armes.

Les officiers et la troupe seront placés sur le boulevard Gambetta dans l'ordre suivant :
1. Officiers sans troupe non montés.
2. Officiers de la réserve et de l'armée territoriale.
3. Gendarmerie à pied.
4. Sapeurs-Pompiers.
5. 7^e régiment d'infanterie.

Pour le défilé, MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale se placeront à dix pas en arrière et à gauche du colonel.

Programme des jeux nautiques qui auront lieu le 14 juillet, à 4 heures du soir, en amont du Pont-Neuf.

1^o Mât de beaupré. — 2 prix. — 1^{er} prix 10 fr. 2^e prix 5 fr.

2^o Courses de voiles. — 2 prix. — 1^{er} prix 10 fr. 2^e prix 8 fr.

3^o Courses de bateaux plats. — 2 prix. — 1^{er} prix 8 fr. 2^e prix 3 fr.

4^o Courses de périssoires. — 1 prix. — 5 fr.

5^o Courses aux canards.

Nota. — Un drapeau placé en amont de la rivière indiquera le point de départ, un autre drapeau placé en aval marquera l'arrivée.

Il est expressément défendu d'abattre les canards avec les avirons ou tout autre ustensile.

Les concurrents sont priés de se faire inscrire au bureau du commissaire de police.

Le jour de la Fête Nationale, à 3 heures du soir, auront lieu, sur les allées Fénélon, des exercices de gymnastique exécutés par les pupilles des *Sauveteurs du Lot*, avec le concours de la musique de la ville.

Depuis plusieurs jours les militaires du 7^e font des corvées de feuillages, pour orner convenablement la caserne Bessières.

Comme les années précédentes, le repas du soir du 14 juillet sera pris en commun dans la cour de la caserne. Les hommes de chaque compagnie rivalisent de zèle pour préparer les guirlandes afin de bien orner leur table.

Discours de M. Pépin

sur la tombe de M. Benoit son fondé de pouvoirs

Messieurs, Ce n'est pas sans émotion et sans tristesse que je me décide à prononcer quelques paroles sur cette tombe si prématurément ouverte, pour honorer la mémoire d'un homme qui fut pour moi un ami dévoué autant qu'un collaborateur fidèle.

Sa vie s'est écoulée, simple et modeste ; mais si elle n'appelle point les oraisons d'apparat, elle a du moins mérité de ne point finir inaperçue, car elle se résume en ces deux mots, qui valent sans doute à l'égalité des plus belles actions : honneur et labeur.

Originaire du Gers, fondé de pouvoirs tour à tour des recettes particulières de Lombez, Loches, Abbeville, et de la Trésorerie générale du Lot, partout où il a passé Jules Benoit laisse des sympathiques et durables souvenirs.

Il avait les qualités qui gagnent dès l'abord la confiance : l'équité, la droiture, la franchise, un parfait équilibre, la conscience du devoir. Avec cela, un esprit éminemment clair et pratique, un grand fonds de savoir — sans compter une probité de tout repos — et, sous une écorce peut-être un peu rude au premier contact, une abondante sève de bonté naturelle, une philosophie douce, une bonhomie conciliante, sans faiblesse, qui lui attachait ceux-là même qu'il était appelé par ses fonctions à diriger, et dont il avait à relever parfois les erreurs ou les défaillances.

Un telle nature ne pouvait rester isolée ni incomprise ; et s'il était depuis de longues années sans parents, il avait su se ménager de nombreuses et solides amitiés.

Ce sont des amis qui, pendant sa longue et cruelle maladie, jusqu'au fatal dénouement, lui ont tenu lieu de la famille éteinte ; ce sont des amis qui lui ont prodigué leurs soins avec toute la sollicitude qu'il méritait, et qui lui ont adouci les amertumes, les souffrances de ces dernières heures, où, conservant son entière lucidité, il assistait à son anéantissement progressif.

C'est au nom de tous ses amis que je lui adresse, du fond du cœur, le suprême adieu.

Ce sont des amis qui, pendant sa longue et cruelle maladie, jusqu'au fatal dénouement, lui ont tenu lieu de la famille éteinte ; ce sont des amis qui lui ont prodigué leurs soins avec toute la sollicitude qu'il méritait, et qui lui ont adouci les amertumes, les souffrances de ces dernières heures, où, conservant son entière lucidité, il assistait à son anéantissement progressif.

C'est au nom de tous ses amis que je lui adresse, du fond du cœur, le suprême adieu.

Un telle nature ne pouvait rester isolée ni incomprise ; et s'il était depuis de longues années sans parents, il avait su se ménager de nombreuses et solides amitiés.

Ce sont des amis qui, pendant sa longue et cruelle maladie, jusqu'au fatal dénouement, lui ont tenu lieu de la famille éteinte ; ce sont des amis qui lui ont prodigué leurs soins avec toute la sollicitude qu'il méritait, et qui lui ont adouci les amertumes, les souffrances de ces dernières heures, où, conservant son entière lucidité, il assistait à son anéantissement progressif.

C'est au nom de tous ses amis que je lui adresse, du fond du cœur, le suprême adieu.

Un telle nature ne pouvait rester isolée ni incomprise ; et s'il était depuis de longues années sans parents, il avait su se ménager de nombreuses et solides amitiés.

Ce sont des amis qui, pendant sa longue et cruelle maladie, jusqu'au fatal dénouement, lui ont tenu lieu de la famille éteinte ; ce sont des amis qui lui ont prodigué leurs soins avec toute la sollicitude qu'il méritait, et qui lui ont adouci les amertumes, les souffrances de ces dernières heures, où, conservant son entière lucidité, il assistait à son anéantissement progressif.

C'est au nom de tous ses amis que je lui adresse, du fond du cœur, le suprême adieu.

Un telle nature ne pouvait rester isolée ni incomprise ; et s'il était depuis de longues années sans parents, il avait su se ménager de nombreuses et solides amitiés.

Ce sont des amis qui, pendant sa longue et cruelle maladie, jusqu'au fatal dénouement, lui ont tenu lieu de la famille éteinte ; ce sont des amis qui lui ont prodigué leurs soins avec toute la sollicitude qu'il méritait, et qui lui ont adouci les amertumes, les souffrances de ces dernières heures, où, conservant son entière lucidité, il assistait à son anéantissement progressif.

C'est au nom de tous ses amis que je lui adresse, du fond du cœur, le suprême adieu.

ner en mangeant des escargots que le mari Vialard avait trouvé sur la ligne du chemin de fer.

Le docteur Clary, appelé en toute hâte, leur a administré des contre-poisons et les a arrachés ainsi à une mort certaine.

Accident Mardi soir, vers 5 heures, M. Cubaynes, négociant, conduisait sa jardinière, sur laquelle se trouvaient son épouse, M. Cagnac, son beau-frère et Mme Cagnac. Sur le pont Philippe, le cheval prit une allure si précipitée qu'arrivé au fond du monticule (côté St-Georges), l'animal s'abattit, entraînant dans sa chute M. Cubaynes et Mme Cagnac, qui se trouvaient sur le siège du devant.

M. Cubaynes a eu de légères contusions, mais sa belle-sœur que l'on dit être dans une position intéressante, a eu un bras fracturé et des contusions à la tête.

Espérons que, par suite des premiers soins qui ont été donnés aux blessés par M. le docteur Clary, cet accident n'aura pas de suites plus fâcheuses.

Vers Le nommé Labro Pierre, cultivateur, s'est précipité dans le Lot.

Quant on a pu le retirer, il avait cessé de vivre.

Labastide-Murat La foire du second lundi de juillet, était peu importante, à cause des moissons.

Les moutons pour la boucherie étaient recherchés à de bons prix. Il y avait un peu de hausse sur les bêtes destinées à l'élevage. Les porcelets étaient aussi recherchés.

Le blé se vendait de 13 à 14 fr. Le maïs 10 fr. L'avoine 8 fr. les 4 quartons.

Il y avait beaucoup de volaille, aussi elle ne se vendait pas.

Pilules Suisses ! Le médicament le plus populaire de France.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

Bicyclette à billes 80 S'adresser à M. CAMPAGNAC (château du Bar, p. Puy-l'Évêque) Caisse d'emballage comprise

Avis M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe ; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris. 8 fr. par an, parait tous les jeudis. (27 années d'existence) Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin ; a coûté 100 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire 1^{re} classe 83 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.


La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e itinéraire 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n^o 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.



Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre : l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin ; le meilleur tonique, dépuratif, anti-glaireux et antibillieux connu est la Tisane Dussolin. C'est un fortifiant et reconstituant des forces et du sang. Suivant les doses, la Tisane Dussolin produit un effet Dépuratif, Laxatif ou Purgatif, et guérit la constipation en régularisant les fonctions ; elle combat l'anémie, la chlorose, les lourdeurs et maux de tête, les rhumatismes, la goutte, les douleurs ; elle reconstitue et purifie le sang et chasse les humeurs. — Prix : 4 fr. 50 le flacon. Exiger sur chaque flacon la marque de fabrique déposée : une amazone à cheval. La Tisane Dussolin se trouve à Paris chez Derbecq, Pharmacien, 24, rue de Charonne, et dans toutes les pharmacies. Une Notice explicative indiquant la manière de s'en servir est jointe à chaque flacon.

Dépôt à C hors, pharmacie P. Prévot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION
AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des Billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

EXCURSIONS EN AUVERGNE
et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Nantes...	113 fr.	87 fr.	Angoulême.	91 f. 68 f.
Angers...	103	77	Bordeaux...	98 73
Le Mans...	103	77	Agen....	98 73
Tours...	91	68	Périgueux.	86 64
Blois...	86	64	Montauban	93 73
Orléans...	86	64	Toulouse..	103 77
Poitiers..	91	68		

L'itinéraire comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande n soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Etude de M^e H. LACOSTE, avoué à Gourdon

A VENDRE

A suite de folle-enchère, au tribunal civil de Gourdon, le mardi 18 juillet 1893

1^o Une maison sise à Gourdon affectée à un hôtel dit :

HOTEL DE LA PROVIDENCE

Sur la mise à prix de huit 8,000 fr. mille francs ci

2^o Une terre sise commune de Gourdon, sur la mise à prix de trois cents 300 fr. francs ci

Pour extrait,
Signé : LACOSTE, avoué.

QUINQUIN
LABARRAQUE

VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris et TOUTES PHARM.

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerias et de produits alimentaires.
Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système-BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

J. G. LISEZ!

Le Santal de Midy supprime Copahu, Cubèbe et Injections. Guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Dépôt : Toutes Pharmacies.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} Juillet 1893)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} classe	DIRECT 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40 ^{matin}	6 20 ^{soir}	5 7 ^{matin}	midi 32	—
	départ. 6 50 ^{matin}	6 46 ^{soir}	5 14 ^{matin}	1 10 ^{soir}	7 ^h 5 soir
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	5 55	2 8	8 3
	départ. 7 53	7 30	5 58	2 14	8 11
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 18
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénelon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 26	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 7	4 5	10 3 soir
	départ. 9 58	8 47	7 12	4 20	7 30 matin
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	8 »
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	8 »
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 »
Caussade.....	11 2	9 31	7 54	5 31	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 37	9 58	8 20	6 11	9 28
	départ. 11 h. 49 midi 2	10 23	8 26	6 25	—
TOULOUSE.....	arrivée. midi 39 h 32	11 10s.	9 14 ^{matin}	7 55 ^{soir}	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 ^{re} classe	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 25 ^{matin}	—	5 ^h 50 ^{soir}	—	9 ^h 25 ^{matin}	6 ^h mat
MONTAUBAN..	arrivée. 3 14	—	7 10	—	10 40	7 15
	départ. 3 24	4 15 ^{soir}	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	4 56 ^{soir}	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	midi 13	8 54
Cieurac.....	—	5 46	—	—	midi 21	9 2
Sept-Ponts.....	—	5 58	—	—	midi 33 ^{soir}	9 14
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	midi 41	9 22
	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	—	9 30
Espère.....	—	6 45	—	6 20	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 33	—	7 6	—	10 29
GOURDON.....	5 23	7 49	9 42	7 23	—	10 43
Nozac.....	—	7 58	—	7 32	—	10 52
Lamothe-Fénelon.....	—	8 7	—	7 42	—	11 1
CAZOULÈS....	arrivée. —	8 16	—	7 52	—	11 10
	départ. —	8 18	—	7 54	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 6	8 2	—	11 19
	départ. 5 50	8 31	10 9	8 9	—	11 25
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37	10 53	9 17 ^m	—	midi 27
	départ. 7 »	—	11 3	—	—	midi 55
PARIS.....	arrivée. 4 37 ^{matin}	—	10 21 ^m	—	—	11 38 ^{soir}

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus.	Poste.	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 40 ^{matin}	12 ^h 50 ^{soir}	6 ^h 18 ^{matin}
Mercuès.....	7 5	1 4	6 27
Arrêt Douille	6 54	—	6 34
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzech.....	7 14	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arr. Prayssac	7 27	—	7 »
Puy-l'Évêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Soturac-Touzac.....	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 »	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX..	3 51 ^{matin}	8 11 ^m	4 45
PARIS. — Ar.	11 36 ^{matin}	4 37	10 21 ^m

De LIBOS à CAHORS

	Poste.	Omnibus.	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 30 ^{matin}	7 ^h 38 ^{matin}
BORDEAUX..	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 33	3 37	9 16
Soturac-Touzac	8 43	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Prayssac	9 6	»	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douille	9 36	»	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 45 ^{matin}	1 ^h 29 ^{soir}	5 ^h 23 ^{soir}
Cabessut, halte	7 54	1 38	5 32
Arcambal.....	8 4	1 49	5 42
Vers.....	8 12	1 58	5 50
Saint-Géry.....	8 20	2 6	5 57
Conduché.....	8 32	2 19	6 9
St-Cirq, halte.	8 38	2 26	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	2 36	6 24
Calvignac, hal.	8 55	2 44	6 31
Cajarc.....	9 8	2 57	6 44
Montbrun, hal.	9 18	3 8	6 54
Toirac.....	9 27	3 18	7 3
Lamadoleine..	9 40	3 31	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 44	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus.	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 47 ^{matin}	1 ^h 40 ^{soir}	5 ^h 23 ^{soir}
Lamadoleine..	7 59	1 ^h 52	5 35
Toirac.....	8 10	1 ^h 34	5 46
Montbrun, hal.	8 18	1 ^h 43	5 54
Cajarc.....	8 30	1 ^h 55	6 5
Calvignac, hal.	8 40	1 ^h 26	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 ^h 34	6 25
St-Cirq, halte.	8 57	1 ^h 43	6 33
Conduché.....	9 3	1 ^h 50	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 ^h 45	6 53
Vers.....	9 23	1 ^h 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 ^h 00	7 6
Cabessut, halte.	9 41	1 ^h 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 ^h 19	7 24

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

Ancienne Maison EDOUX

FONDÉE EN 1829

3, Rue des Augustins, CAHORS

RIVIÈRE Elie, Successeur

Peinture
Vitrerie
Faux bois
Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n^o 40, CAHORS

Papiers peints
en
tous genres
Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CEDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION

